Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260227-23_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept février, à, dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	12

Date de la convocation : 19/02/2026
Date d'affichage : 19/02/2026

Étaient présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, LE MAOUT Christophe, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LE MADEC Stéphane, LOZAC'H Christophe, WRIGHT Élaine, NOHAÏC Thierry, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : PRIGENT Bastien, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : /

Procuration : /

Monsieur Emile DOHOLLOU a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 23/2026 :
Vote des taux et taxes locales pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, les taux d'imposition votés en 2025 :

- Taxe foncière (bâti) : 38,54 %
- Taxe foncière (non bâti) : 74,88 %
- Taxe d'habitation : 13,22 %

Il précise, que depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.
Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI. Ce taux sera également applicable sur les logements vacants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les taux d'imposition pour 2026 :**
  - Taxe foncière (bâti) : 38,54 %
  - Taxe foncière (non bâti) : 74,88 %
  - Taxe d'habitation : 13,22 %

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Emile DOHOLLOU